



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

SAMEDI 26 JUIN 2021 DE 10H00 A 13H00

à CARCASSONNE (Halle des Sports Nicole ABAR)

Première résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale ratifie le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2020 à Carcassonne (Centre des congrès Le Dôme).

Deuxième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par la Secrétaire Générale, l'Assemblée Générale décide de valider le rapport moral de la saison 2020/2021.

Troisième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021 et entendu le rapport du Commissaire Aux Comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2020/2021.

Quatrième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies.

Cinquième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel et des dispositions financières, l'Assemblée Générale, décide d'adopter le budget et les dispositions financières pour la saison 2021/2022.

Sixième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale décide d'élire pour la période du 16 juillet 2021 au 15 juillet 2022, conformément à l'article 18 des statuts et aux articles 9 et 10 du Règlement Intérieur de la FFBB, les délégués représentant les clubs dont l'équipe première senior opère en Championnat de France aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Basket-Ball.

1er titulaire :

2ème titulaire :

1er suppléant :

2ème suppléant :

Septième résolution – Assemblée Générale Ordinaire

Pour compléter les deux postes vacants réservés aux licenciées féminines, l'Assemblée Générale décide d'élire jusqu'à la fin de l'olympiade 2020/2024, les membres féminines ci-après désignées :

- *Liste des membres élues*

Huitième résolution – Assemblée Générale Ordinaire Elective

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.